

Cent nouveaux avocats prêter serment à la barre

Justice | Ils étaient plus de 80 hier à Montpellier, une vingtaine jeudi à Nîmes pour rejoindre une profession en pleine évolution.

Je jure comme avocat d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. » Ce serment, ils ont été 85 à le prêter hier matin, la main droite levée, à la barre de la cour d'appel de Montpellier. Jeudi, ils étaient 23 à Nîmes, pour étreindre cette robe noire, apparue en 1540, supprimée par la Révolution, et rétablie par Napoléon, laquelle symbolise une profession aujourd'hui en plein bouleversement. A lui seul, le barreau de Montpellier, qui compte déjà 871 membres, va devoir absorber 66 de ces nouveaux juristes. Neuf à Perpignan, quatre à Béziers, trois à Narbonne, autant à Carcassonne. Et 23 jeudi, à la cour d'appel de Nîmes. Mais aucun jeune avocat ne va s'installer cette année en Aveyron, terre judiciaire sinistrée, depuis la suppression du TGI de Millau.

« C'est une vie pleine de richesse, de stress, mais merveilleuse », a assuré Michèle Tisseyre, le bâtonnier montpelliérain, à ceux qui viennent de suivre une formation qui a duré entre six et huit ans, pour rejoindre les 55 000 avocats français. Une promotion qui s'est choisie, pour la seconde fois consécutive un parrain qui est toujours de ce monde: après Stéphane Hessel l'an dernier, c'est le bâtonnier Gérard Christol qui a eu la préférence. « Quand j'ai prêté serment il y a quarante-six ans, nous étions au XIX^e siècle de la profession », leur a-t-il expliqué. « La robe, la défense, le palais de justice. Depuis des décennies, les plus jeunes entraînent à la bibliothèque



■ Les nouvelles robes noires, hier, devant la cour d'appel de Montpellier. Photo FRANCK VALENTIN

en saluant les anciens, qui condescendraient à leur raconter quelques histoires. Nous montions à la chambre quand nous voulions, les magistrats attendaient. » Aujourd'hui, « sous le nom d'avocat, on a cinq, dix, quinze professions ». Des avocats d'affaires, « les nouveaux golden boys de la profession, qui s'envolent pour signer des contrats à Dubaï », et ces « disciples de l'abbé Pierre » qui assurent les permanences pénales, de jour comme de nuit. « Vous allez vers des temps difficiles », leur a-t-il indiqué, en leur confiant cet ultime conseil: « N'oubliez jamais que l'homme est la seule valeur qui compte. »

FRANÇOIS BARRÈRE
fbarrere@midilibre.com

RÉFORME

Moins de gardes à vue

« Le respect des droits de la défense, l'intelligence et l'efficacité peuvent se concilier », estime le procureur général Bernard Legras, à propos de la réforme instaurant depuis avril la présence de l'avocat pendant la garde à vue. « Cela n'a pas réduit l'efficacité de l'enquête, au contraire, l'avocat amenant les gardés à vue à plus d'intelligence dans leur système de défense. » Selon le magistrat montpelliérain, huit mois après cette réforme, la baisse du nombre de gardes à vue est de l'ordre de 30 %, et touche principalement la délinquance routière.